RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

PRIMEUR

JUIN 2026 N°3

Une mutualisation croissante des machines de récolte entre agriculteurs

En 2023, la surface moyenne d'une exploitation agricole est de 76,0 hectares en France (hors DROM), contre moins de 20 hectares en 1970, avec de fortes disparités régionales. L'agrandissement des exploitations s'accompagne d'une mécanisation croissante et de machines toujours plus puissantes. Les tracteurs illustrent cette tendance : leur nombre passe de 0,2 par exploitation en 1955 à 2,6 en 2023, avec une puissance en forte hausse.

Les automotrices de récolte, coûteuses et utilisées sur une période limitée, représentent un investissement difficile à amortir seul. De fait, les agriculteurs privilégient souvent d'autres modes d'utilisation que la propriété : copropriété, adhésion à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma), location ou entraide. La part des Cuma dans l'utilisation des automotrices de récolte s'est ainsi renforcée, passant de 14,6 % en 2013 à 20,3 % en 2023, principalement au détriment de la propriété.

Le rôle des Cuma est particulièrement fort dans l'Ouest et le Massif central. Les grandes exploitations achètent plus souvent une moissonneuse-batteuse ou une machine à vendanger, tandis que l'utilisation d'une ensileuse repose beaucoup sur les Cuma. Lorsqu'elles ne possèdent pas d'automotrice de récolte, 11,8 % des exploitations choisissent de déléguer tous leurs travaux à un prestataire et plus de la moitié en délèguent au moins une partie. Parmi les possesseurs d'une automotrice, 13,8 % réalisent également des travaux agricoles pour autrui, utilisant la machine comme un outil de diversification des revenus.

Depuis l'arrivée des premiers tracteurs au début du 20e siècle, les machines sont devenues incontournables dans la production agricole. La concentration et l'agrandissement des exploitations s'accompagnent d'une montée en puissance et d'une spécialisation accrue de ces équipements, qui intègrent des technologies de plus en plus sophistiquées (GPS, caméra, automatisation…). Ce processus se traduit par une substitution progressive du capital matériel au travail humain.

Des exploitations moins nombreuses, plus grandes et davantage mécanisées

En France (hors DROM), le nombre d'exploitations passe de 1,6 million en 1970 à 349 600 en 2023. Dans le même temps, leur taille moyenne augmente fortement, atteignant 76,0 hectares contre 18,8 hectares en 1970. Cette évolution s'explique notamment par les gains de productivité du travail liés à la mécanisation, permettant d'exploiter des surfaces de plus en plus importantes. La surface agricole par actif en équivalent temps plein s'élève désormais à 41,9 hectares, soit trois fois plus qu'en 1970. Un nombre réduit d'actifs, mieux équipés, accomplit ainsi le travail qui nécessitait auparavant une main-d'œuvre beaucoup plus nombreuse.

Une exploitation possède aujourd'hui en moyenne près de 9 machines en propriété, et plus de la moitié en possède au moins 10. Au-delà des tracteurs polyvalents, l'équipement agricole s'est diversifié avec des matériels de plus en plus spécialisés couvrant toutes les étapes de la production *(tableau 1)* : travail du sol, semis, épandage, entretien et protection des cultures, récolte, ou encore robot de traite et gestion de l'alimentation. Les exploitations de bovins laitiers sont parmi les plus équipées, avec en moyenne quatre tracteurs en propriété, complétés par plusieurs matériels dédiés à la gestion du fourrage nécessaire à l'alimentation des animaux.

Des tracteurs plus nombreux et plus puissants dans chaque exploitation agricole

Le cas des tracteurs illustre bien les transformations du parc de matériel agricole sur longue période. Leur nombre total

diminue, passant de 1,25 million en 1970 à 894 000 en 2023, sous l'effet de la baisse du nombre d'exploitations. En parallèle, leur nombre par exploitation augmente fortement, de 0,2 en 1955 à 2,6 en 2023 ***(graphique 1)***. Jusqu'aux années 1990, la possession de tracteurs s'est généralisée dans le monde agricole. Depuis, la proportion d'exploitations sans tracteur s'est stabilisée entre 15 et 20 %.

La mécanisation repose désormais sur l'achat de tracteurs toujours plus puissants, principalement adoptés par les grandes exploitations ***(graphique 2)***. Les modèles de plus de 170 chevaux DIN sont quasiment absents des petites structures, pour lesquelles leur coût constitue un frein.

Aujourd'hui, deux tiers des exploitations possèdent au moins deux tracteurs, le plus souvent de puissances différentes afin d'adapter les équipements aux usages. Les tracteurs les plus puissants sont utilisés pour les travaux exigeants, tels que le travail du sol ou le transport de récolte. Les modèles plus légers sont mobilisés pour des tâches courantes telles que la manutention des fourrages, le transport des semences, les traitements phytosanitaires ou la fertilisation des sols.

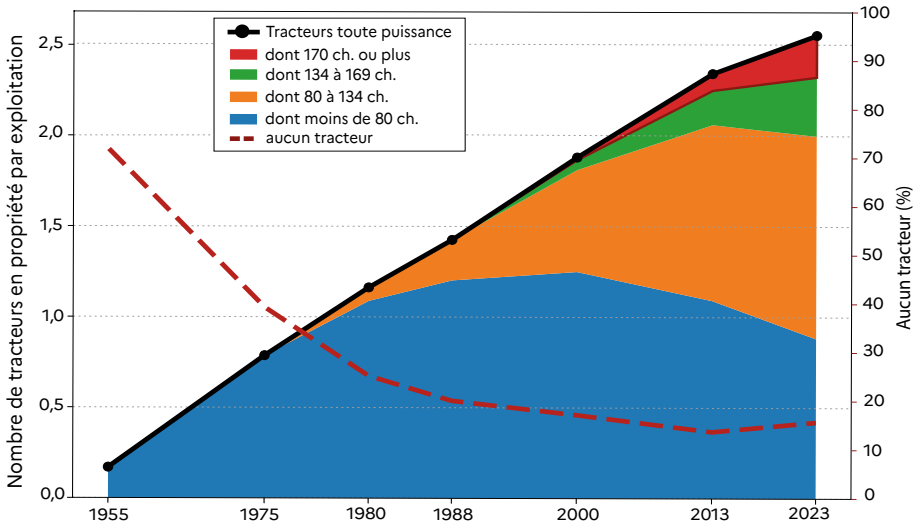
En 2023, une exploitation sur six ne possède aucun tracteur. Un tiers d'entre elles externalise l'ensemble de ses travaux, un autre tiers utilise un tracteur sans en être propriétaire (copropriété, location ou prêt), et 27 % n'en utilisent pas, en lien avec une activité reposant sur de très faibles surfaces agricoles (moins de deux hectares) ou de l'élevage hors sol. La situation diffère sensiblement dans les DROM ***(encadré 1)***.

Tableau 1
Machines utilisées par les exploitations agricoles en 2023

	Nombre de machines en propriété	Part des exploitations propriétaires d'au moins une machine (%)	Part des exploitations utilisant au moins une machine en copropriété, Cuma, location ou entraide (%)
Tracteur	**893 680**	**84,3**	**13,6**
Automotrice de récolte	**67 350**	**16,6**	**18,3**
Moissonneuse-batteuse	44 920	12,4	12,3
Machine à vendanger	10 240	2,7	2,9
Récolteuse de pomme de terre	6 190	1,7	0,9
Ensileuse	2 790	0,8	5,1
Récolteuse de maïs	1 670	0,5	1,2
Récolteuse de betteraves	1 530	0,4	1,6
Matériel de préparation du sol	**1 171 300**	**72,5**	**37,0**
Travail du sol (charrue, motoculteur, déchaumeur, chisel, herse…)	564 850	63,6	21,7
Épandeur (engrais, fumier, lisier…)	269 410	54,9	28,6
Semoir	183 960	40,8	18,0
Préparation du semis	153 080	38,3	10,3
Matériel de protection des cultures	**352 860**	**52,7**	**20,6**
Pulvérisateur	182 940	44,0	13,4
Désherbage mécanique (herse étrille, bineuse…)	116 710	25,0	11,2
Matériel viticole	53 210	9,1	2,5
Matériel de fourrage	**609 450**	**53,7**	**20,4**
Récolte du foin (faucheuse, faneuse…)	396 720	42,2	12,3
Presse à balles ronde ou carrée	108 910	29,0	11,9
Chargeur automoteur	103 820	25,4	6,1

Champ : France hors DROM.
Source : enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023 (ESEA)

Graphique 1
Nombre de tracteurs en propriété par exploitation entre 1955 et 2023



Lecture : en 2023, les exploitations agricoles possèdent 2,6 tracteurs en moyenne, dont 0,9 avec une puissance inférieure à 80 chevaux. Par ailleurs, 15,7 % des exploitations ne possèdent aucun tracteur.
Champ : France hors DROM.
Source : recensements agricoles (RA) et enquêtes ESEA

Les automotrices de récolte, des investissements lourds et largement mutualisés

Les exploitations agricoles actuelles reposent sur un capital matériel important, ce qui implique un recours accru à l'investissement et, souvent, à l'endettement pour s'équiper ***(encadré 2)***. Parmi le matériel agricole, les automotrices de récolte (ensileuse, moissonneuse-batteuse, machine à vendanger…) occupent une place particulière : avec des prix d'achat très élevés, et utilisées sur des périodes courtes de l'année, leur

acquisition est difficilement rentable pour une exploitation seule.

Dans ce contexte, les exploitants privilégient fréquemment des formes d'organisation alternatives à la pleine propriété. Parmi les exploitations utilisant une automotrice de récolte, 52 % en sont propriétaires, et 48 % y ont recours sans en être propriétaire. Dans ce cas, plusieurs solutions existent : copropriété entre exploitations pour partager le coût de l'investissement, adhésion à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma) permettant de mettre en commun le matériel et parfois, des services associés (main-d'œuvre, entretien, stockage...), ou encore location et entraide entre agriculteurs.

La moissonneuse-batteuse est l'automotrice de récolte la plus répandue. Parmi les exploitations en utilisant une, la moitié en est propriétaire, tandis que l'autre moitié y recourt par une autre modalité ***(graphique 3)***. Pour l'ensileuse, le recours à la Cuma est particulièrement répandu, représentant plus de la moitié des usages (53,2 %), contre seulement 13,0 % en propriété.

Encadré 1

La moitié des exploitations possède un tracteur à La Réunion

Dans les départements et régions d'outre-mer, les machines sont nettement moins répandues que dans le reste du territoire ***(tableau 2)***. En Guyane et à Mayotte, leur présence reste marginale. La mécanisation est plus développée à La Réunion où la moitié des exploitations possède un tracteur, contre 23 % en Martinique et 14 % en Guadeloupe.
La coupeuse de canne à La Réunion est la seule automotrice de récolte relativement courante : 20 % des exploitations cultivant la canne à sucre en possèdent une, et 18 % y ont recours sans en être propriétaires, principalement sous forme de location et d'entraide. En Martinique et en Guadeloupe, cette proportion est sensiblement plus basse (moins de 10 % tous modes d'utilisation).

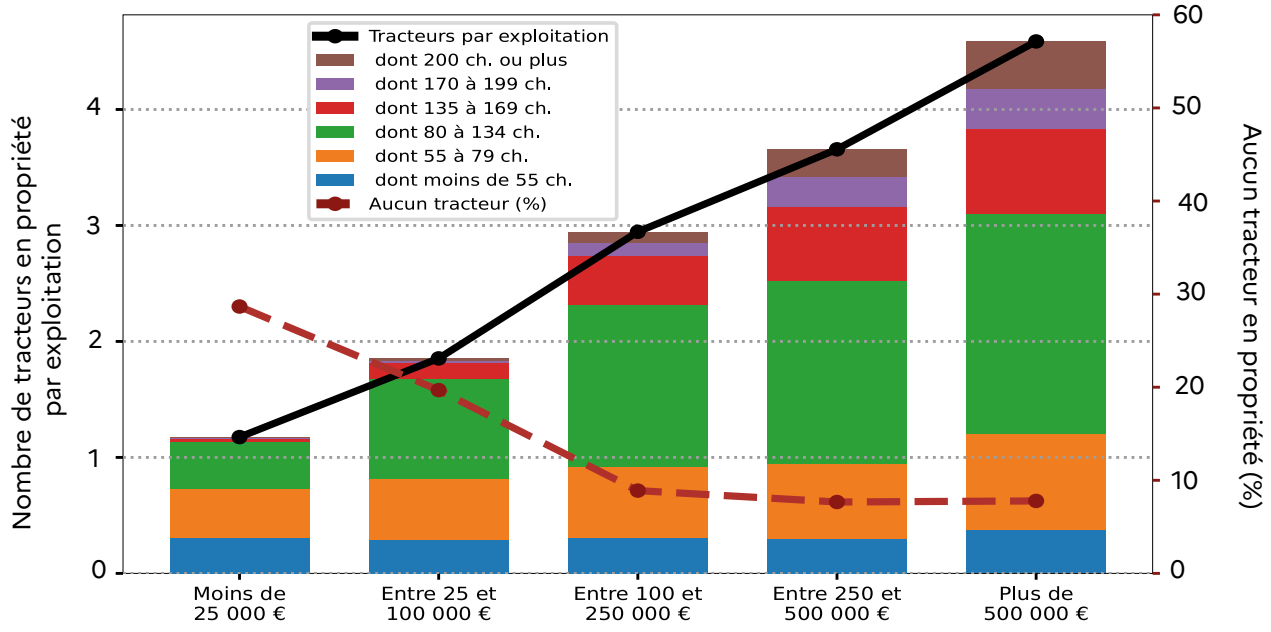
Hausse du coût des matériels agricoles et montée en puissance des coopératives d'utilisation du matériel agricole

Entre 2005 et 2025, l'indice de prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les matériels de récolte augmente de 2,3 % par an, contre 1,5 % pour l'indice de prix du PIB. Cette hausse est mesurée à qualité constante des machines, alors même qu'elles sont devenues plus puissantes et plus performantes : à l'effet prix s'ajoute ainsi un effet qualité pour expliquer le renchérissement du coût des équipements récents. À titre d'illustration, le prix moyen d'une ensileuse de 500 chevaux atteint 378 000 euros en moyenne en 2024, selon Chambre d'Agriculture France.

Dans ce contexte, l'adhésion à une Cuma permet de mutualiser le coût de ces investissements. Une Cuma compte au minimum quatre exploitants, mais souvent bien davantage (23 en moyenne d'après la Fédération nationale des Cuma). Malgré la diminution du nombre

Graphique 2

Nombre de tracteurs en propriété par exploitation en 2023 selon la production brute standard (PBS)



Lecture : en 2023, les exploitations agricoles avec une production brute standard (PBS) supérieure à 500 000 euros possèdent 4,6 tracteurs en moyenne, dont 1,9 avec une puissance comprise entre 80 et 134 chevaux. Par ailleurs, 7,8 % des exploitations de cette taille ne possèdent aucun tracteur.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

d'exploitations, le nombre d'utilisateurs d'automotrices *via* ces structures reste stable depuis 2013 (23 900 en 2023), et progresse même pour les ensileuses et les moissonneuses-batteuses.

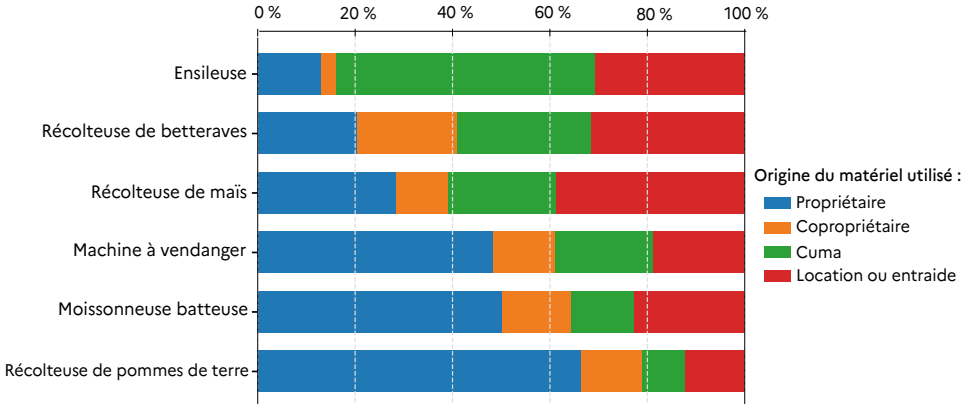
À l'inverse, les autres modes d'utilisation reculent depuis 2013, en particulier la propriété, qui diminuent de 23 % en nombre d'exploitations. Le rôle des Cuma se renforce ainsi : leur part dans l'utilisation des automotrices de récolte passe de 14,6 % en 2013 à 20,3 % en 2023, principalement au détriment de la propriété et de l'entraide.

Les petites exploitations privilégient l'entraide ou la location

Le mode d'utilisation des automotrices de récolte dépend de la taille de l'exploitation et du type de machine *(graphique 4)*. Pour toutes les machines, les micro-exploitations privilégient la location et l'entraide pour réaliser la récolte, avec 72 % pour l'ensileuse et 60 % pour la moissonneuse-batteuse et la machine à vendanger. L'exploitation de petites surfaces justifie moins un investissement individuel ou collectif.

Plus l'exploitation est grande, plus elle privilégie l'achat en propriété de moissonneuse-batteuse et de machine à vendanger. Les exploitations les plus petites possèdent moins de 15 % des machines à vendanger qu'elles utilisent, alors que les plus grandes en possèdent 76 %. Dans les grands domaines viticoles, la surface permet souvent de rentabiliser

Graphique 3
Répartition des exploitations agricoles selon l'origine du matériel utilisé en 2023



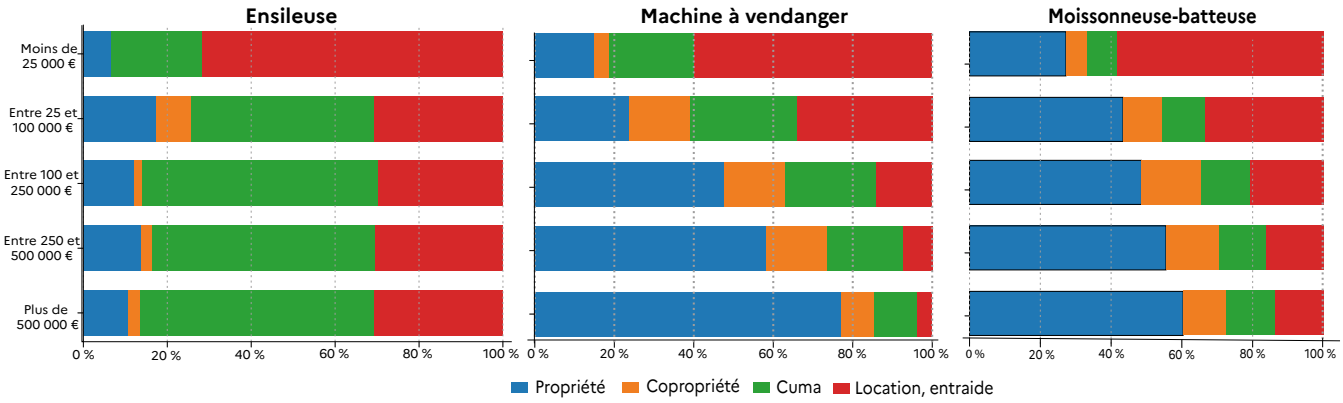
Lecture : parmi les exploitations utilisant une ensileuse, 13,0 % en sont propriétaires et 53,2 % l'utilisent à travers une coopérative de mutualisation de matériel agricole (Cuma).
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Tableau 2
Part des exploitations propriétaires d'au moins une machine en 2023 en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion (%)

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion
Tracteur	13,6	23,0	48,7
Matériel de préparation du sol	11,8	12,8	40,4
Travail du sol (charrue, motoculteur, déchaumeur, chisel, herse…)	10,4	10,5	35,0
Épandeur (engrais, fumier, lisier…)	3,6	4,4	14,8
Semis	1,6	4,4	5,0
Matériel de protection des cultures	14,4	14,2	37,6
Désherbage mécanique (herse étrille, bineuse…)	4,9	6,0	14,8
Pulvérisateur	11,8	10,9	31,6
Matériel de fourrage	1,9	4,0	13,5
Coupeuse de canne	0,5	0,7	8,3

Champ : Guadeloupe, Martinique et La Réunion.
Source : ESEA 2023

Graphique 4
Répartition des exploitations agricoles selon l'origine du matériel utilisé et la PBS en 2023



Lecture : parmi les exploitations utilisant une ensileuse et avec une production brute standard supérieure à 500 000 euros, 10,8 % en sont propriétaires et 55,7 % l'utilisent dans le cadre d'une coopérative d'utilisation mutuelle agricole (Cuma).
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

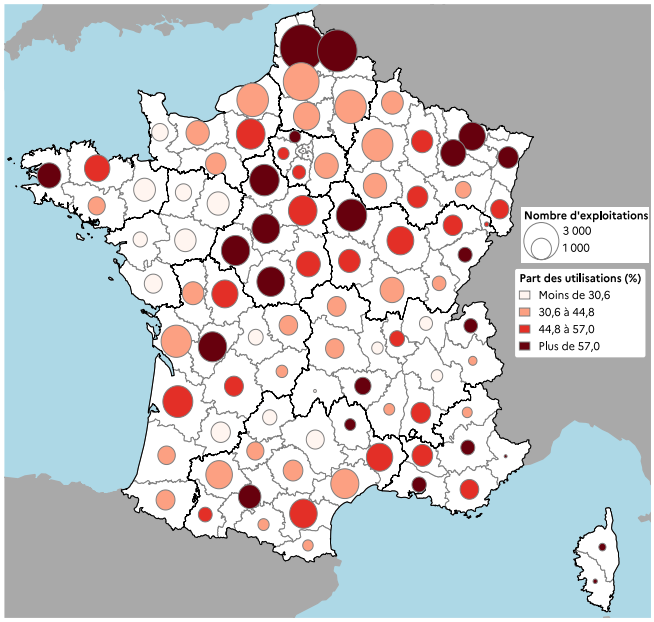
l'investissement. En grandes cultures, la moissonneuse-batteuse, machine polyvalente, peut amortir son coût en récoltant différentes cultures, et sa possession permet aux grandes unités de respecter les fenêtres de récolte sans dépendre d'un planning collectif.

L'utilisation des ensileuses obéit en revanche à une logique différente : le recours à une Cuma est privilégié, y compris par les grandes exploitations. Contrairement aux récoltes de céréales ou de raisins, la période d'utilisation de ces machines est en effet moins contraignante, ce qui en facilite leur mutualisation.

La propriété et la copropriété dominent les territoires de grandes cultures

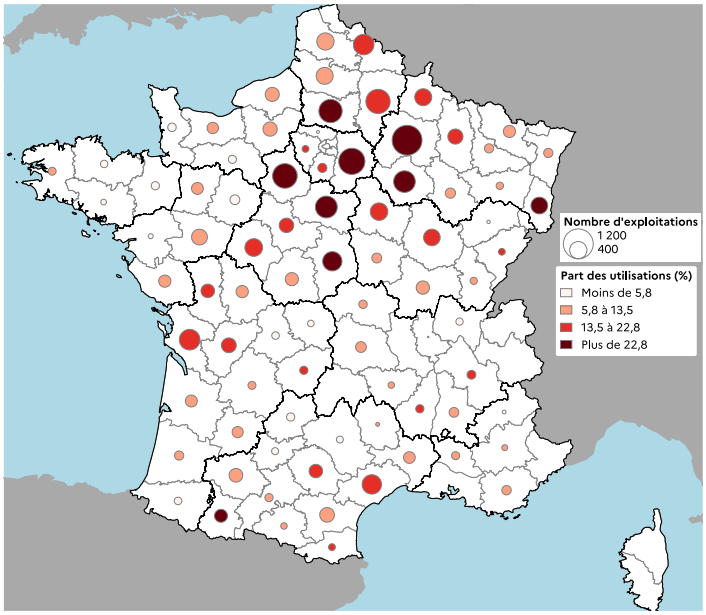
La propriété est le mode le plus répandu dans les territoires de grandes cultures, notamment dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Yonne et dans les régions Centre-Val de Loire et Grand Est ***(carte 1)***. Dans ces zones, de nombreuses exploitations sont de grande taille et en capacité d'investir dans des machines, notamment les moissonneuses-batteuses, et d'amortir leur acquisition. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les exploitations possèdent fréquemment des machines pour la récolte des pommes de terre, une culture particulièrement répandue

Carte 1
Nombre d'exploitations utilisant une automotrice de récolte en propriété et part de la propriété dans les utilisations en 2023, par département



Lecture : dans le Pas-de-Calais, environ 3 000 exploitations utilisent une automotrice de récolte en propriété, ce qui représente 57,0 % des utilisations.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Carte 2
Nombre d'exploitations utilisant une automotrice de récolte en copropriété et part de la copropriété dans les utilisations en 2023, par département



Lecture : dans la Marne, environ 1 200 exploitations utilisent une automotrice de récolte en copropriété, ce qui représente 22,8 % des utilisations.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Encadré 2

La valeur du matériel immobilisé deux fois plus importante en 2024 qu'en 1990

En 2024, le montant moyen des immobilisations en matériel et outillage des exploitations agricoles s'élève à 100 360 €, en France hors DROM (*source Rica*). Représentant 35 % des immobilisations moyennes hors foncier, le matériel et outillage constitue le premier poste d'immobilisations, devant les bâtiments (32 % des actifs immobilisés moyens). Le montant des immobilisations en matériel est particulièrement élevé en 2024 pour les élevages de bovins lait (152 730 €) et de porcins (154 100 €) et moindre dans l'horticulture (29 480 €) et la production fruitière (56 060 €). En part des immobilisations hors foncier, le matériel est prépondérant dans les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (59 %) et plus limité dans les élevages de porcins (24 %) et de volailles (27 %).
Depuis 1990, la valeur du matériel immobilisé a progressé de 92 % en moyenne en euros constants, une augmentation forte mais moins rapide que celle de la SAU par exploitation (+ 170 % entre 1988 et 2023). Cette progression résulte d'investissements en matériel conséquents, ceux-ci s'établissant à 21 260 € en 2024 (en hausse également de 91 % en euros constants depuis 1990), soit 55,8 % des investissements moyens hors foncier. Plus des deux tiers des exploitations agricoles ont ainsi investi dans du matériel en 2024, une proportion assez stable sur les dernières années.
Comme les autres investissements, ceux en matériels peuvent être financés par les capitaux propres ou par endettement. L'endettement moyen des exploitations agricoles s'élève à 241 220 €, soit un taux d'endettement (rapport des dettes sur l'ensemble des actifs) de 42,1 %, contre 35,3 % en 1990.

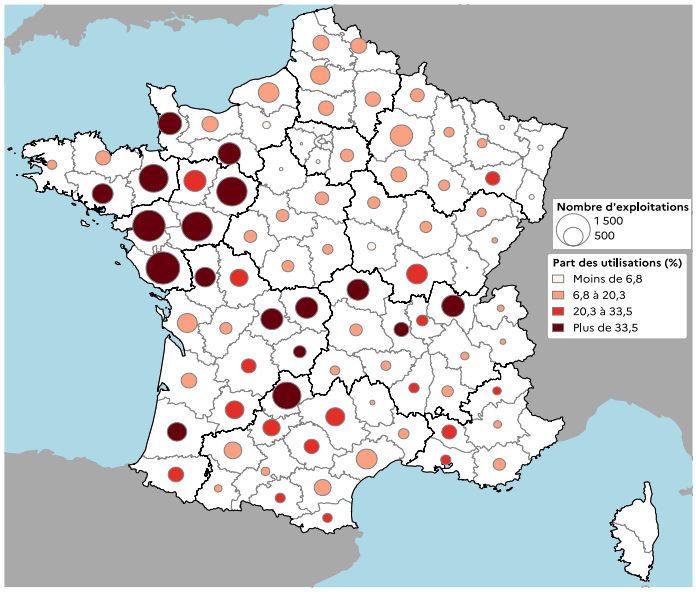
dans ces départements. La propriété prévaut également dans les zones viticoles, où la machine à vendanger est l'automotrice la plus utilisée, comme en Charente, en Gironde, dans l'Aude, le Gard et le Vaucluse. La Champagne se singularise par l'absence de machine à vendanger, les vendanges y étant effectuées manuellement *(encadré 3)*.

La copropriété est surtout pratiquée dans le Bassin parisien *(carte 2)*, où elle représente plus du quart des utilisations dans plusieurs départements. La moissonneuse-batteuse, ainsi que la récolteuse de betteraves pour certains départements (Seine-et-Marne, Oise, Marne, Aube), sont particulièrement utilisées en copropriété pour la récolte de ces grandes cultures.

Les Cuma répandues dans l'Ouest et le Massif central

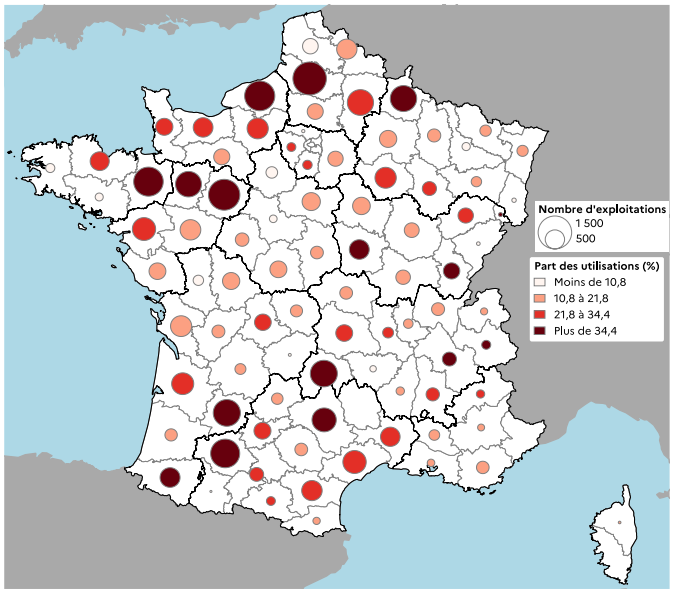
La mutualisation *via* les Cuma est particulièrement répandue dans l'ouest de la France (Pays de la Loire, Ille-et-Vilaine) et dans le Massif central (Limousin, Allier, Lot), où l'élevage bovin occupe une place importante *(carte 3)*. Les ensileuses, utilisées pour le fourrage, y sont

Carte 3
Nombre d'exploitations utilisant une automotrice de récolte par le biais d'une Cuma, et part des Cuma dans les utilisations en 2023, par département



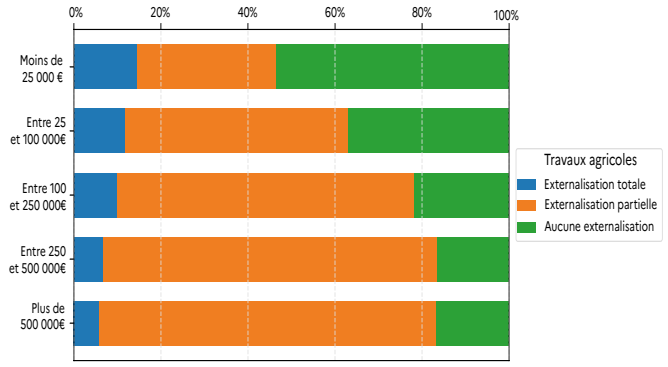
Lecture : en Vendée, environ 1 500 exploitations utilisent une automotrice de récolte *via* une Cuma, ce qui représente 33,5 % des utilisations.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Carte 4
Nombre d'exploitations utilisant une automotrice de récolte en location ou entraide et part dans les utilisations en 2023, par département



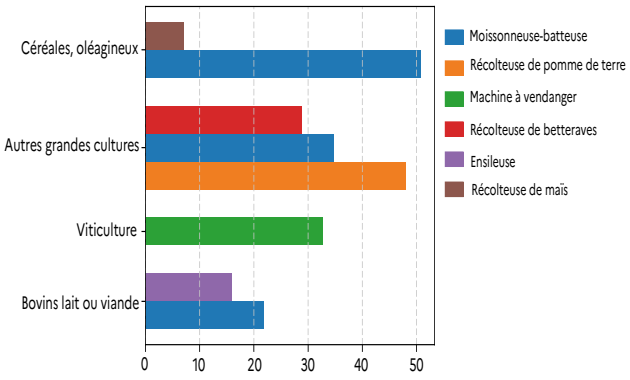
Lecture : dans le Gers, environ 1 200 exploitations utilisent une automotrice de récolte en location ou par entraide, ce qui représente 34,4 % des utilisations.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Graphique 5
Externalisation des travaux agricoles, selon la production brute standard de l'exploitation



Lecture : parmi les exploitations ayant une production brute standard (PBS) inférieure à 25 000 euros, 14,6 % externalisent tous les travaux agricoles, et 31,9 % externalisent une partie de leurs travaux agricoles.
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

Graphique 6
Part des exploitations agricoles utilisant une machine de récolte, selon leur OTEX (%)



Note : la part des exploitations utilisant une récolteuse dédiée à une culture spécifique (betterave, pomme de terre, maïs) est calculée uniquement parmi les exploitations concernées par cette culture.
Lecture : 32,7 % des exploitations agricoles spécialisées en viticulture utilisent une machine à vendanger (tous modes d'utilisation confondus).
Champ : France hors DROM.
Source : ESEA 2023

surtout utilisées à travers des Cuma. Ces structures jouent alors un rôle social et territorial, en favorisant la coopération entre agriculteurs et la coordination des récoltes.

La location et l'entraide sont plus fréquentes dans les territoires composés de petites exploitations spécialisées en grandes cultures ***(carte 4),*** notamment dans le Sud-Ouest (Gers, Lot-et-Garonne, Cantal, Aveyron) et le Nord-Ouest (Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe). La Somme et la Seine-Maritime se distinguent par une forte utilisation de la location et de l'entraide pour les ensileuses et les récolteuses de betteraves.

Près de 69 % des exploitations externalisent tout ou partie de leurs travaux agricoles

Plutôt que de réaliser eux-mêmes l'ensemble des travaux agricoles, les exploitants peuvent déléguer tout ou partie de ces opérations à des prestataires (ETA, Cuma, Sica…). Au total, 68,7 % des exploitations adoptent ce mode d'organisation, dont 10,5 % délèguent l'intégralité de leurs travaux ***(graphique 5).***

Encadré 3

Les automotrices de récolte, surtout utilisées en grandes cultures, en viticulture et dans l'élevage bovin

Une automotrice de récolte est une machine agricole autopropulsée, conçue pour réaliser des opérations de récolte sans recourir au tracteur. La moissonneuse-batteuse est la plus répandue et la plus polyvalente, capable de récolter différentes cultures telles que le blé, l'orge, le colza, le tournesol ou le maïs grain. Parmi les exploitations spécialisées dans les céréales et/ou les oléoprotéagineux, 51 % utilisent une moissonneuse-batteuse ***(graphique 6),*** qu'elles en soient propriétaires ou non, tandis que les autres font généralement appel à un prestataire.

L'ensileuse sert à récolter les cultures destinées à l'alimentation animale, comme le maïs fourrage ou les prairies. D'autres automotrices sont spécialisées dans la récolte d'une culture particulière, comme le raisin, la betterave ou la pomme de terre. Ainsi, un tiers des exploitations spécialisées en viticulture ont recours à une machine à vendanger, et 29 % des exploitations spécialisées dans les autres grandes cultures et cultivant des betteraves utilisent une récolteuse de betteraves.

La possession d'une automotrice de récolte influence fortement cette délégation : seulement 3,9 % des exploitations propriétaires d'une telle machine délèguent tous leurs travaux, contre 11,8 % de celles qui n'en possèdent pas. Plus une exploitation est petite, plus le recours à la délégation totale est fréquent.

Parmi les exploitations équipées d'une automotrice de récolte, 13,8 % réalisent également des travaux agricoles pour le compte d'autres exploitations. La machine devient alors un moyen de diversification d'activité, tout en permettant aux agriculteurs d'amortir leur investissement.

Benoît Mirouse
SSP – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Sources

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). L'enquête de 2023 est constituée d'un échantillon de 65 300 exploitations agricoles. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

L'enquête ESEA 2023 porte notamment sur le matériel utilisé par l'exploitation au cours de la campagne 2022/2023. Tous les matériels n'ont pas été retenus : les équipements relativement rares, utilisés dans quelques exploitations spécialisées ou au contraire ceux utilisés dans pratiquement toutes les exploitations ont été écartés (outils usuels comme la herse ou le gyrobroyeur). Seules sont prises en compte les machines automotrices, tirées, portées ou semi-portées par tracteur. Les machines tirées ou portées par l'homme ou un animal sont exclues. Les matériels appartenant à des entreprises de travaux (type ETA) ou d'autres prestataires effectuant les travaux avec leur propre main-d'œuvre ne sont pas comptabilisés dans les matériels utilisés par l'exploitation. Le module sur la mécanisation est intégré dans les enquêtes ESEA une fois tous les dix ans. Il n'est pas toujours possible d'établir des comparaisons dans le temps, compte tenu de l'évolution du matériel. L'étude s'est donc concentrée sur le tracteur et sur les principales automotrices de récoltes que sont la moissonneuse-batteuse, l'ensileuse et la machine à vendanger.

Définitions...

Une exploitation agricole est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. Elle permet ainsi de classer les exploitations en fonction de leur taille économique au sens de la PBS.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique (OTEX)). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »).

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) mesure les variations des prix d'achat supportés par les exploitations agricoles pour leurs intrants de production et leurs dépenses d'investissement. Il est publié en base et référence 100 en 2020.

L'enquête RICA couvre les exploitations dont la production brute standard (PBS) annuelle est supérieure à 25 000 € en France hors DROM, et à 15 000 € en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion.

L'indice de prix du PIB mesure l'évolution du prix de l'ensemble des composantes du PIB (produit intérieur brut).

Pour en savoir plus

- Agreste (2025), « Enquête sur la structure des exploitations 2023 », Chiffres et données n° 2025-11.
- Agreste (2025), Graph'Agri 2025 (pages 29 et 73).
- Barry B., Desrivierre D., Mas N. (2025), « ESEA 2023 – L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020 », Agreste Primeur n°2.
- Géry C., Hecquet V., Lucas F. (2025), « Le compte de l'agriculture depuis 1980 : recul de l'élevage, recours accru au capital et aux services agricoles », Insee Première n° 2057.
- Depeyrot J.-N., Hugonnet M. (2024), « Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020 », Analyse n° 199, CEP.
- Dedieu MS., Lerbourg J. (2016), « L'équipement des exploitations agricoles – Un recours à la propriété moins marqué pour les machines spécialisées », Agreste Primeur n°334.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-7132

© Agreste 2026